

Honoraires

Prix du bien	Commission d'agence	
Inférieur à 50 K€	7000€	
De 50 001 à 150 000 €	8000€	
De 150 001 à 200 000 €	5,00%	
De 200 001 à 500 000 €	4,50%	
De 5000 001 à 1 000 000 €	4,00%	
Au delà de 1 001 000 €	3,50%	

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

En cas de mandat exclusif, le barème ci-dessus descend de 0.5 point pour chaque critère de prix.

Vente en VEFA	Commission agence		
Variable selon programme	De 3 à 10 %		
Commerce	Commission agence		
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel		
Fonds de commerce	15 % jusqu'à 100 000 € HT 10 % au dessus de 100 000 € HT		

Honoraires de location TTC - Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur		Honoraires TTC locataire	
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable			
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue		12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface hab	itable en zone tendue 10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone te		n zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habi tendue	présents au sein de cette grille		one non
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habi			

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.

effectivement appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017